

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11/03/2008
Publication : 14/03/2008



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-3-3-6
Séance du vendredi 7 mars 2008

Routes Départementales Programmes N° A011 - A032 - A035 - A037 - A071 - A072 Affectation et désaffectation des autorisations de programme

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Autorise l'affectation et la désaffectation des montants par millésime aux programmes n° A011 - A032 - A035 - A037 - A071 - A072 tels qu'indiqués au tableau ci-après :

Programme	Millésime	Nouvelle affectation	Déjà affecté	Total affecté
A011	2006	100 000 €	4 546 000 €	4 646 000 €
A032	2007	15 772 €	4 751 036 €	4 766 808 €
A032	2008	130 908 €	204 292 €	335 200 €
A035	2008	1 500 000 €	0 €	1 500 000 €
A037	2008	100 000 €	0 €	100 000 €
A071	2007	0 €	1 965 000 €	1 965 000 €
A071	2008	1 650 000 €	0 €	1 650 000 €
A072	2007	300 000 €	1 500 000 €	1 800 000 €
A072	2008	600 000 €	0 €	600 000 €

Adopté
voix contre
abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER